

DEVENIR ANIMATEUR

Découvrez nos parcours de formation

- Vous êtes passionnés de randonnée pédestre, de longue côte ou de marche nordique ?
- Vous aimez partager vos savoirs et transmettre votre expérience ?
- Vous aimez animer des groupes et prendre des responsabilités ?
- Vous souhaitez participer au projet de votre club ?

4 DIPLÔMES

Devenez animateur à la FFRandonnée et découvrez nos parcours de formation rénovés :
4 qualifications animateurs dont 3 brevets fédéraux d'animateur et 1 certificat



**Brevet fédéral
d'animateur
de randonnée
pédestre**



**Certificat
d'animateur de
randonnée de
proximité***



**Brevet fédéral
d'animateur
de longue
côte/marche
aquatique**



**Brevet fédéral
d'animateur
de marche
nordique**

* prérogatives limitées : niveau 2 sur la cotation fédérale

QUALIFICATION	EN CENTRE	EN CLUB	À DISTANCE
CERTIFICAT	14h (en 2 stages)	–	11h
BREVET	35h (en 3 stages)	20h	20h

Un cursus simple, lisible et dynamique

- Un parcours de formation avec un apprentissage progressif, des stages courts et animés par des formateurs expérimentés et qualifiés.
- Un stage en club pour une période de mise en application concrète au sein d'une association fédérale avec un tuteur.

Une formation complète, attractive et adaptée au rythme de chacun

Des modules de formation à distance sont proposés pour permettre aux stagiaires d'apprendre en toute liberté et chacun à son rythme.

L'animation au cœur de nos sorties

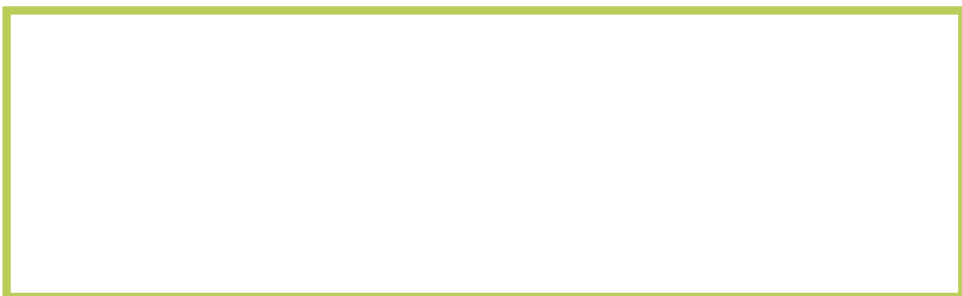
Le candidat doit être un bon technicien de sa discipline et posséder **les prérequis*** à l'entrée en formation (à découvrir sur notre site fédéral). La formation se concentre sur les aspects d'animation de groupe, de sécurité et de connaissance du milieu dans lequel l'animateur évolue.

Une évaluation finale et un diplôme

Une évaluation clôture le parcours et un diplôme atteste des compétences acquises pour encadrer en toute légitimité des groupes au sein de l'association.

* Prérequis à l'entrée en formation : Être licencié, être âgé de 18 ans révolus à la date d'entrée en formation , présenter un certificat de compétences PSC1, présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique dans la discipline et fournir l'attestation d'auto-évaluation de sa technique.

Votre contact local



Pour tout renseignement sur les cursus de formation
<https://formation.ffrandonnee.fr>